

*Avant-projet de*  
**Politique de protection  
et de mise en valeur  
des milieux naturels**



**Montréal...**  
*naturellement*

Direction des parcs et des espaces verts  
Service du développement culturel  
et de la qualité du milieu de vie

Mars 2004

Montréal 



Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Montréal est une métropole qui se distingue à l'échelle internationale par la qualité de vie exceptionnelle qu'elle procure aux citoyennes et aux citoyens. Le caractère insulaire de Montréal, le mont Royal, ainsi qu'une mosaïque de paysages naturels, viennent appuyer cette qualité de vie. La présence d'une faune et d'une flore riches et diversifiées en milieu urbain constitue un avantage remarquable qu'il faut protéger et mettre en valeur.

Les Montréalaises et les Montréalais accordent une grande importance à la protection et à la mise en valeur de ce patrimoine naturel, et la Ville choisit de situer cette préoccupation au cœur de ses orientations. En octobre dernier, avec la signature d'une déclaration de principe, le développement durable est devenu *Le choix de Montréal*. Cette déclaration place la protection du patrimoine naturel comme un des éléments significatifs.

Le rythme accéléré du développement nous conduit à porter une attention immédiate à la protection et à l'intégration des territoires de grand intérêt écologique au sein de la trame urbaine. La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels a comme ambition de doubler la superficie des aires protégées et ainsi maximiser la biodiversité dans les bois, dans les parcs et sur les rives de l'ensemble de l'île. Cette Politique privilégie les lieux de contact avec la nature pour les citoyennes et les citoyens. D'autres gestes, dont le plan d'urbanisme, la Politique du patrimoine et la Politique de l'arbre, viendront appuyer cette démarche et y apporter des orientations complémentaires permettant d'aborder l'ensemble des préoccupations soulevées par les espaces verts et bleus.

Cette Politique est conçue de sorte à optimiser à la fois la valeur écologique et la valeur économique des milieux naturels. Elle porte une attention particulière à l'aménagement et au design urbain dans le cadre d'une démarche de planification concertée et multidisciplinaire.

En décembre dernier, la Ville a annoncé à son budget une somme de 36 M\$ sur trois ans en vue de la mise en œuvre de cette Politique. Nous espérons que les partenaires gouvernementaux ainsi que les entreprises privées reconnaîtront aussi la valeur que procurent les milieux naturels à la collectivité et appuieront la Ville dans ses efforts.

En soumettant cet avant-projet à la consultation publique, nous souhaitons susciter l'intérêt et la participation de tous les Montréalaises et Montréalais afin de soumettre au Conseil municipal une Politique qui reflète une volonté partagée par les citoyens et les différents groupes d'intérêts.

Montréal est une ville que l'on doit bâtir ensemble.

Gérald Tremblay  
Maire

# Un riche patrimoine naturel à protéger et à valoriser

La Ville de Montréal est particulièrement riche en paysages naturels et verdoyants. Les cours d'eau entourant l'île, les bois, les arbres bordant les rues, les parcs et les espaces verts sont quelques-uns des éléments qui composent le patrimoine vert et bleu de Montréal et lui confèrent son identité.

Ces éléments de notre environnement sont importants et méritent une attention particulière de la part de l'administration municipale. À cet égard, la Ville de Montréal a entamé plusieurs démarches : le Plan d'urbanisme, la Politique du patrimoine, la Politique de l'arbre, la Stratégie sur le développement durable, les projets de réseaux vert et bleu. Toutes ces actions visent à protéger et à mettre en valeur les différentes composantes du patrimoine naturel montréalais.

L'élaboration de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* est une de ces démarches. Elle a été guidée par le souci de préserver et d'accroître la biodiversité sur l'île afin d'améliorer la qualité des milieux de vie, contribuant ainsi au pouvoir d'attraction de Montréal.

Les milieux naturels sont largement diversifiés et peuvent être composés d'une mosaïque d'espaces : champs, friches, bois, milieux hydriques (cours d'eau, lacs et étangs), milieux humides (marais et marécages), à l'intérieur comme à l'extérieur de parcs existants. Ces espaces assurent et maintiennent la diversité biologique animale et végétale. Ils se distinguent des autres espaces verts par leurs caractéristiques biologiques et physiques qui assurent la survie des organismes vivants et constituent des habitats pour la faune qui s'y nourrit et s'y reproduit. Ainsi, bien qu'un terrain gazonné avec de nombreux arbres soit considéré comme un espace vert, celui-ci ne constitue pas pour autant un milieu naturel.

Dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, la Ville intervient particulièrement sur les grands boisés de haute valeur écologique. Ces bois représentent des noyaux de biodiversité où l'on retrouve souvent des espèces rares. Ils constituent des habitats riches pour la faune, grâce à l'intégrité des trois strates végétales qui les composent : herbacée, arbustive et arborescente.

*Tributaire de la rivière à l'Orme dans le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*La Ville intervient particulièrement sur les grands boisés de haute valeur écologique.*





*Érablière sucrière à hêtre dans le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue*



*Rive de la rivière des Prairies dans le secteur des rapides du Cheval blanc*



*Ruisseau Bertrand au sud du parc-nature du Bois-de-Liesse*

À la fin de 2003, les surfaces boisées représentaient moins de 1 600 hectares à l'extérieur des parcs. La valeur immobilière de l'ensemble de ces bois équivaut toutefois à des centaines de millions de dollars; leur protection intégrale occasionnerait des coûts prohibitifs pour la Ville compte tenu de ses ressources limitées. Face à cette situation, il y a urgence d'agir, mais d'agir autrement.

*La Politique vise à protéger 8% du territoire montréalais.*

Selon une évaluation du gouvernement du Québec, les aires protégées en milieu terrestre de Montréal équivalent à un peu plus de 3 % du territoire. S'inspirant de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, la présente politique vise à protéger 8% du territoire montréalais, dont 6% en milieu terrestre.

Elle vise également à susciter les initiatives et les collaborations. C'est une approche innovatrice qui permettra d'établir une gestion concertée et intégrée des espaces naturels à haute valeur écologique.

*Montréal entend agir en amont du développement.*

Le succès de cette *Politique* dépend de la participation de tous les partenaires concernés et de la reconnaissance par tous les Montréalais (citoyens, promoteurs et autres) autant de la valeur économique et sociale des milieux naturels que de leur valeur écologique. Il s'agit de concilier les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques liés à la mise en valeur des milieux naturels. Par l'adoption de la présente politique, Montréal entend agir en amont du développement et mettre en place une démarche permettant d'aborder les problématiques particulières des milieux naturels dans un esprit de collaboration.



## LES OBJECTIFS POURSUIVIS

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* poursuit trois grands objectifs, à savoir :

### OBJECTIF 1

Maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal

La Ville de Montréal élaborera des projets de conservation dans des secteurs de grande valeur écologique d'une superficie de 15 hectares et plus. La dimension des surfaces à protéger est déterminante dans le cadre de la présente Politique. La viabilité des écosystèmes est conditionnée avant tout par leur superficie. Les plus petits espaces ne manquent pas d'intérêt mais il est plus difficile d'y maintenir l'intégrité du milieu naturel.

La Ville appliquera également des mesures de protection le long des rives des plans d'eau et dans les milieux humides.

Elle cherche ainsi à créer ou à consolider des corridors naturels nécessaires au déplacement de la faune, à la dispersion de la flore et aux activités récréatives. Dans la mesure du possible, elle désire également pallier certaines carences en espaces naturels sur le territoire montréalais.

### OBJECTIF 2

Assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes présents

Les parcs et espaces publics comprennent plusieurs milieux naturels pourvus d'une riche biodiversité. La présente Politique vise à protéger ceux qui ont le plus de valeur.

Par ailleurs, la protection de ces espaces dépend souvent des territoires situés à l'extérieur de leur périmètre. La Ville entend agir sur les milieux et les habitats des espaces limitrophes pour assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et conserver leur intégrité.

### OBJECTIF 3

Favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* identifie les priorités de conservation et propose un cadre d'intervention et un processus d'aménagement concerté propices à la formulation de solutions novatrices et gagnantes où les milieux naturels et les milieux de vie sont mieux intégrés.

Ce cadre d'intervention permettra de développer de nouvelles approches, tant sur le plan du design urbain et de l'architecture que sur celui de la conception des infrastructures. Ces approches favoriseront la protection et la mise en valeur des milieux naturels lors de la réalisation de nouveaux projets de développement.

## L'APPROCHE ET LES AXES D'INTERVENTION



La *Politique de protection et de mise en valeur du territoire* fait appel à plusieurs leviers d'intervention dont l'articulation repose sur une approche de concertation et sur la conjugaison des intérêts. Plutôt que d'être le seul maître d'œuvre, la Ville de Montréal propose un programme d'actions multilatérales faisant appel à plusieurs intervenants internes et externes. L'objectif est d'instaurer une démarche de négociation aboutissant à des consensus parmi les intervenants décisionnels et les autres partenaires.

La Ville a identifié 10 secteurs, appelés écoterritoires, où la protection et la valorisation ont été jugées prioritaires. Ce sont de larges territoires regroupant les aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) et les espaces naturels à protéger et à mettre en valeur. Ces ensembles permettront de créer une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt écologique qui seront accessibles aux Montréalais. Ces écoterritoires sont illustrés sur la carte. Des fiches techniques décrivent brièvement chacun d'eux et précisent les objectifs de conservation et d'aménagement visés.

Un comité technique multidisciplinaire sera mis sur pied dans chaque écoterritoire. Celui-ci sera chargé d'examiner les problématiques de conservation et d'aménagement et proposera les solutions appropriées. L'ensemble des comités techniques sera chapeauté par un comité de gestion composé, entre autres, de membres du Comité exécutif, d'élus des arrondissements concernés ainsi que de représentants des services de la Ville.



*Cascades dans le ruisseau De Montigny*



*Érablière sucrière à hêtre au sud du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme*



*Île Boutin en face du ruisseau De Montigny*



*Marais au sud du bois de l'Héritage du Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies*



## Six axes d'intervention

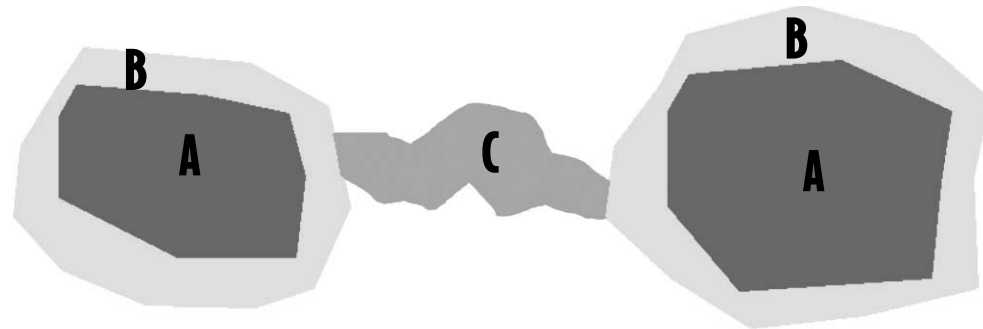
### 1. Une concertation relative à des écosystèmes viables

Dans chaque écoterritoire, la Ville entend établir une démarche de concertation menant à un projet de conservation d'écosystèmes viables et pour lesquels des objectifs spécifiques de protection et de mise en valeur doivent être précisés préalablement ou simultanément à l'élaboration d'un projet urbain (projet résidentiel, prolongement d'un lien routier, etc.).

La démarche s'appuie sur la notion d'ensemble écologique défini comme un milieu naturel composé de trois zones, une zone noyau, une zone tampon et un couloir écologique. Ce modèle permet d'assurer une meilleure articulation des projets de développement urbain tout en protégeant la viabilité à long terme des écosystèmes de valeur.

### MODÈLE DE VIABILITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

- A) ZONE NOYAU** : foyer de biodiversité à protéger
- B) ZONE TAMPON** : zone de protection de la zone noyau
- C) COULOIR** : corridor reliant les zones noyaux entre elles



### 2. Un cadre réglementaire en appui à la protection des milieux naturels

La Plan d'urbanisme actuellement en préparation à la Ville intègre les mesures et normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du gouvernement du Québec et précise les objectifs de conservation et d'aménagement des écoterritoires identifiés dans la présente Politique.

Par ailleurs, les travaux des comités techniques sur les écoterritoires pourraient amener les arrondissements à préciser des outils d'encadrement (plan d'aménagement d'ensemble, plan d'implantation et d'intégration architecturale, etc.) qui leur sont nécessaires ainsi qu'à déterminer les objectifs et les critères d'évaluation des projets à inclure dans de tels règlements. En collaboration avec différentes instances gouvernementales, certains comités techniques pourraient éventuellement évaluer d'autres outils nécessaires à la protection et au maintien des écosystèmes (statuts de conservation : arrondissement naturel, refuge faunique, habitat floristique, etc.).





Ruisseau Bertrand dans le secteur du parc industriel de l'arrondissement de Dorval—L'Île Dorval



Érablière argentée (marécage) dans le secteur des rapides du Cheval blanc



Bois Saint-Paul à l'île des Sœurs

Dans le cadre de la présente Politique, la Ville prévoit établir une vision d'ensemble des rives, de tous les milieux humides et hydriques afin de dégager les potentiels écologiques, d'identifier les secteurs prioritaires de préservation et de déterminer les mesures de protection particulières à mettre en place. Cette vision constituera la base d'un nouveau cadre réglementaire élaboré en collaboration avec les arrondissements, la Communauté métropolitaine de Montréal, le ministère de l'Environnement du Québec et Environnement Canada.

### 3. Une gestion écologique des milieux naturels dans les parcs

La Ville de Montréal préconise d'évaluer les milieux naturels situés dans les parcs et les espaces verts sur son territoire et d'en inscrire les plus significatifs dans un registre des aires protégées. Ces aires feraient l'objet de mesures de protection dans le cadre d'un processus de gestion écologique semblable à celui qui a cours dans les parcs-nature.

La gestion écologique s'avère indispensable pour maintenir la diversité biologique végétale et animale, pour restaurer les milieux détériorés à la suite de perturbations humaines et naturelles et pour prévenir une dégradation future. Elle permet à la fois de connaître et de suivre l'évolution des écosystèmes, d'aménager et de développer et de mettre en place des activités pour les usagers.

### 4. Une stratégie foncière

La *Politique* inclut l'établissement d'une stratégie d'acquisition foncière qui repose sur une évaluation de plusieurs éléments : la priorisation des milieux naturels et l'évaluation des coûts et des bénéfices escomptés, incluant l'effet de levier sur la démarche globale de protection et de mise en valeur.

Par ailleurs, compte tenu de la valeur marchande des terrains à haute valeur écologique et des pressions exercées, la Ville croit nécessaire de créer un fonds de protection et de mise en valeur des milieux naturels en mettant à profit tous les leviers d'intervention existants. En plus de l'acquisition, la stratégie foncière comprend la donation et les ententes multipartites à frais partagés, incluant la participation des gouvernements fédéral et provincial.

Cette stratégie est aussi basée sur une approche concertée en matière d'utilisation des contributions exigées (argent ou terrains) des promoteurs pour fins de parcs lors de nouvelles opérations cadastrales et sur la constitution d'une banque de terrains à même les terrains gouvernementaux excédentaires.

### 5. Des programmes de soutien aux partenaires

La présente politique suppose l'élaboration de divers programmes de collaboration et de soutien aux partenaires désireux de s'associer à cette démarche de protection et de mise en valeur.

Ces programmes seront élaborés selon des critères et des modalités propres aux organismes de conservation et aux autres groupes ou organismes privés et publics concernés. Ils pourraient prendre diverses formes, notamment l'appui à l'élaboration de projets, la sensibilisation de la population et l'accréditation de projets immobiliers répondant aux objectifs de la *Politique*.





*Marais à l'île Bizard*



*Cerf de Virginie au sud du bois de l'Héritage du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies*



*Seuil dans les Rapides de Lachine*



## 6. Une participation active des citoyens

La Ville met l'accent sur la participation active des organismes concernés et de la population montréalaise.

À cet égard, des comités de suivi regroupant des groupes environnementaux et des citoyens pourraient être mis sur pied par les comités techniques. Enfin, la Ville mettra sur son site Internet l'information sur les milieux naturels de son territoire.

## En conclusion

En proposant cette *Politique de protection et de mise en valeur du territoire*, Montréal affirme l'importance de ses milieux naturels dans l'aménagement et le développement d'une ville où il fait bon vivre et qui demeure compétitive sur le plan économique. Rappelons toutefois que ce projet ne représente qu'une partie des efforts municipaux pour protéger et mettre en valeur le patrimoine vert et bleu de Montréal.

Parce qu'il est urgent d'agir, la Ville soumet cet avant-projet à la consultation publique dès à présent. Elle souhaite ainsi susciter l'intérêt et la participation des Montréalais à cette démarche qui vise l'amélioration de leur milieu de vie.



---

**Fiches descriptives  
des écoterritoires**



## Caractéristiques écologiques

Ce territoire, situé sur le périmètre de l'arboretum Morgan, se caractérise par la dominance de peuplements forestiers matures et par la présence de plusieurs milieux humides (marais et marécages arborescents) et de quelques ruisseaux. Ces espaces naturels abritent des espèces floristiques rares et contribuent à maintenir la plus grande forêt sur le territoire de Montréal (près de 300 hectares). On y dénombre des peuplements forestiers rares comme des hêtraies, des chênaies rouges et des prucheraies dont certains pourraient être désignés comme écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) par le ministère des Ressources naturelles (MRN). De par son envergure et sa diversité, cette forêt constitue l'habitat privilégié d'une grande variété d'espèces d'oiseaux forestiers dont les rapaces.

## Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver la biodiversité et l'intégrité des paysages de la forêt.
- Prévoir des liens fauniques entre le lac des Deux Montagnes, la forêt de Senneville, l'Écomusée et le parc agricole du Bois-de-la-Roche sans compromettre le caractère privé des propriétés en rive.
- Préserver les lacs au nord de l'Écomusée en raison de leur rareté sur le territoire et de leur potentiel d'habitats fauniques.

# Le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme



## Caractéristiques écologiques

Ce territoire comprend cinq ensembles de milieux naturels présentant une grande biodiversité : le bois Angell au sud de l'autoroute 40, le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'ouest de la rivière à l'Orme, les deux espaces forestiers matures situés aux deux extrémités du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et les basses terres à l'embouchure de la rivière à l'Orme. Ces ensembles se caractérisent par des mosaïques végétales constituées de peuplements forestiers matures et jeunes, de friches, de marais, de marécages et de cours d'eau. Ils abritent plusieurs espèces floristiques rares et représentent des habitats potentiels pour notamment trois espèces animales à statut précaire : la buse à épaulettes, l'épervier de Cooper et la couleuvre brune. L'importance des espaces boisés matures et la présence de friches à proximité favorisent la présence de populations de rapaces. La véronique aquatique est particulièrement rare au Québec et se retrouve dans la rivière à l'Orme. Ce territoire englobe l'ensemble de la rivière à l'Orme et ses principaux tributaires. Le couloir forestier en bordure de la rivière à l'Orme sert de lien stratégique pour la faune et la flore des trois parcs-nature (l'Anse-à-l'Orme, Bois-de-la-Roche et Cap-Saint-Jacques).

Le bois Angell renferme huit espèces de plantes rares. Le quart de sa superficie est dominé par des érablières sucrières à caryer cordiforme et a été désigné écosystème forestier exceptionnel (EFE) par le MRN. Le bois de Sainte-Anne-de-Bellevue comprend des peuplements forestiers rares représentés par une bétulaie jaune et des cédrières. Ces dernières constituent des habitats fauniques de grande valeur pour le cerf de Virginie et pour les rapaces.

## Objectifs de conservation et d'aménagement

- Créer un corridor écologique viable d'une grande biodiversité autour de la seule rivière intérieure de l'île de Montréal.
- Créer un corridor récréatif de la gare Beaurepaire jusqu'au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche.
- Maintenir le régime hydrique et la qualité de l'eau de la rivière à l'Orme.
- Consolider les limites des parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme et du parc agricole du Bois-de-la-Roche par la conservation de milieux naturels de grand intérêt écologique sur leur périmètre.

# Le corridor écoforestier de l'Île Bizard



## Caractéristiques écologiques

Ce territoire se caractérise par des réseaux importants de milieux humides (marais et marécages) reliés par des cours d'eau et des peuplements forestiers terrestres matures. Ces espaces naturels abritent plusieurs plantes rares et constituent des habitats de grand intérêt pour l'herpétofaune (amphibiens et reptiles), la sauvagine et les oiseaux forestiers. Les milieux humides sont particulièrement abondants au sud-ouest de l'île dans le secteur de la pointe Théorêt et au nord du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. La valeur écologique élevée du secteur de la pointe Théorêt a amené la Communauté urbaine de Montréal (CUM) à le retenir pour en faire éventuellement un parc-nature. Le secteur au nord du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard se caractérise par d'importants terrains en friche servant d'aire d'alimentation aux oiseaux de proie nichant dans le parc-nature. On retrouve également dans ce secteur des cédrières qui sont utilisées par le cerf de Virginie en hiver.

Un des secteurs au sud du parc-nature est dominé par une érablière sucrière à caryer de grande valeur qui compte cinq espèces floristiques rares et protège le réseau de milieux humides du parc-nature. Ce bois est susceptible d'être utilisé par deux espèces de rapaces à statut précaire qui nichent dans le parc-nature : la buse à épaulettes et l'épervier de Cooper. L'érablière à érable noir, située au nord-ouest du parc-nature, est un peuplement très rare sur le territoire de Montréal et peu commun au Québec. Elle a été désignée écosystème forestier exceptionnel (EFE) par le MRN. On y dénombre sept espèces floristiques à statut précaire. La couleuvre brune (espèce à statut précaire) fréquente les terrains en friche à proximité de l'érablière à érable noir du côté du parc-nature.

## Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver des écosystèmes viables et diversifiés autour de milieux humides et de peuplements forestiers de très grande valeur écologique et situés dans des territoires en développement.
- Consolider les limites des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard par la conservation de certains milieux naturels d'intérêt écologique intrinsèque ou jouant un rôle déterminant en termes d'habitats fauniques.
- Créer un corridor écologique et récréatif entre la pointe Théorêt (extension du parc-nature du Cap-Saint-Jacques), le lac des Deux Montagnes et le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.
- Conserver une superficie importante de milieux naturels répondant aux exigences de la faune au nord du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard (notamment les rapaces et le cerf de Virginie).

# Les rapides du Cheval Blanc



**Montréal...**  
*naturellement*



## Caractéristiques écologiques

Le secteur des rapides du Cheval blanc se caractérise par des rives boisées, un littoral dominé par une prairie humide continue à phalaris roseau et une concentration de milieux humides correspondant surtout à de grandes érablières argentées (marécages arborescents) en lien avec la rivière des Prairies. Ces milieux constituent des habitats de reproduction de grande valeur pour les poissons, l'herpétofaune et la sauvagine. Ils servent également d'aires d'alimentation pour le grand héron et d'autres oiseaux de rivage. Ces milieux riverains et humides ainsi que les espaces terrestres (friches et bois) abritent plusieurs espèces floristiques rares. L'une de ces espèces, l'agrimoine pubescente, n'avait pas été observée au Québec depuis 50 ans.



Les érablières argentées de ce territoire sont les plus importantes de toutes celles situées en bordure de la rivière des Prairies.

## Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver un écosystème viable, autour d'un site panoramique unique sur la rivière des Prairies, offrant un potentiel en termes de parc régional.
- Préserver la grande biodiversité faunique et floristique du secteur tout en maximisant l'accessibilité aux rives.
- Maintenir un lien entre les zones de conservation et les trois parcs riverains (parc de l'île Roxboro, parc du Cheval blanc et parc des Arbres).

# La coulée verte du ruisseau Bertrand



## Caractéristiques écologiques

Ce territoire comprend l'ensemble des rives du ruisseau Bertrand entre l'amont du cours d'eau et le parc-nature du Bois-de-Liesse. La partie amont du ruisseau sillonne à travers un marécage et des marais dans le secteur du parc industriel de Dorval. À la tête du ruisseau, sur les terrains du Technoparc de Saint-Laurent, se trouve un espace naturel composé d'un petit étang bordé de marais et de marécages arbustifs et d'une hêtraie mature considérée comme un peuplement rare sur le territoire. Ces milieux hydriques (ruisseau et étang) et humides (marais et marécages) sont utilisés par les poissons (cyprinidés), la sauvagine (lors des migrations), l'herpétofaune, le castor et le rat musqué.



Au sud du parc-nature, on observe un espace boisé de grand intérêt écologique qui se compose de différents types de peuplements matures (éablière sucrière à hêtre, éablière sucrière à caryer, éablière argentée) et d'un peuplement forestier très rare (éablière sucrière à érable noir) représentatifs de la région de Montréal. Ces peuplements abritent des espèces floristiques rares et sont susceptibles d'être utilisés par deux espèces de rapaces à statut précaire qui ont été observés dans le parc : l'épervier de Cooper et la buse à épaulettes.

## Objectifs de conservation et d'aménagement

- Contrôler la qualité et la quantité de l'eau du ruisseau Bertrand.
- Rediriger les eaux de drainage des terrains du Technoparc de l'arrondissement Saint-Laurent vers le ruisseau Bertrand.
- Réaliser des travaux d'aménagement et de mise en valeur de milieux naturels afin de recréer un écosystème autour d'un ruisseau entre les terrains de l'aéroport et le parc-nature du Bois-de-Liesse.
- Consolider les limites du parc-nature du Bois-de-Liesse en incluant les peuplements forestiers d'intérêt écologique au sud du parc.
- Prévoir un lien vert entre le lac Saint-Louis et le parc-nature du Bois-de-Liesse.





# Les sommets et les flancs du mont Royal



## Caractéristiques écologiques

Les sommets et les flancs du mont Royal possèdent une grande valeur paysagère et écologique. Les bois qui les composent sont majoritairement des peuplements matures et centenaires dominés par des chênaies rouges et des érablières sucrières à chêne rouge ou à caryer cordiforme. Les chênaies sont des peuplements forestiers rares à Montréal et sont concentrées sur le mont Royal. Ces bois ont préservé leur intégrité écologique. Ils constituent des habitats de reproduction importants pour la faune ailée et abritent possiblement des plantes rares.

## Objectifs de conservation et d'aménagement

- Mettre à jour le plan de mise en valeur du mont Royal en y intégrant notamment les objectifs liés à la gestion écologique, comme celle appliquée actuellement dans les parcs-nature.
- Préserver la valeur emblématique des sommets et des flancs verts de la montagne.
- Protéger les espaces forestiers constitués de trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborescente) sur les sommets et les flancs en tant que lieux d'alimentation et de nidification pour une grande diversité d'oiseaux.
- Apporter une attention particulière à la préservation des peuplements forestiers exceptionnels sur le flanc nord de la montagne, rares vestiges de la forêt originelle du mont Royal.
- Maximiser les vues et les possibilités de contact avec la nature sur tout le pourtour de la montagne.
- Favoriser les liens verts entre les îlots naturels situés sur les trois sommets à l'intérieur comme à l'extérieur des parcs existants.
- Préserver le couloir boisé qui encadre la voie Camillien-Houde.



# La coulée verte du ruisseau De Montigny



## Caractéristiques écologiques

La coulée verte du ruisseau De Montigny est un paysage naturel unique à Montréal. Ce ruisseau coule directement sur le roc calcaire, permettant la présence de nombreuses cascades et d'une chute spectaculaire. Ses rives sont dominées par des frênaies rouges matures et jeunes. Les quatre îles en face du ruisseau (Boutin, Rochon, Lapierre et Gagné) sont presque entièrement inondables lors de la crue printanière et constituent des habitats de reproduction pour les poissons, le rat musqué, l'herpétofaune et les canards, de même que des aires d'alimentation du grand héron. Des plantes rares y ont été inventoriées. Ces îles constituent un des rares endroits naturels peu perturbés dans la partie est de Montréal et offrent un potentiel élevé d'interprétation.



## Objectifs de conservation et d'aménagement

- Préserver un écosystème viable autour de ce ruisseau exceptionnel situé dans un secteur de la ville fortement urbanisé et carencé en espaces naturels.
- Préserver la grande biodiversité des îles Boutin, Rochon, Lapierre et Gagné en permettant des activités récréatives compatibles avec la protection des milieux naturels.
- Assurer un volume d'eau adéquat et de qualité au ruisseau De Montigny.
- Créer un parc linéaire qui permet la mise en réseau d'un territoire s'étendant de la rivière des Prairies jusqu'au lac de rétention Anjou.



# La trame verte de l'Est

  
**Montréal...**  
*naturellement*



## Caractéristiques écologiques

Ce territoire comprend les peuplements forestiers matures le long de l'autoroute 40 (jouant un rôle d'écran visuel) et ceux du secteur du Bois-de-la-Réparation qui ne sont pas compris dans les limites du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies. Ces espaces boisés constituent des refuges pour plusieurs plantes rares, dont l'orme liège. Le Bois-de-la-Réparation est actuellement à l'étude pour être désigné un écosystème forestier exceptionnel (EFE).

Ce territoire englobe également les parties amont et centrale du ruisseau Pinel qui se caractérisent par des marais et de jeunes bois. Il comprend aussi les milieux humides et les bois situés dans le périmètre du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, plus précisément ceux présents à la tête de la coulée Grou et au sud du bois de l'Héritage. Ces espaces naturels sont les habitats recherchés par l'herpétofaune et la faune ailée. Le cerf de Virginie utilise les milieux humides et les champs au sud. La population de cerfs dans ce secteur est estimée à une quinzaine d'individus.

L'île Bonfoin, située à l'extrémité est de l'île de Montréal, fait aussi partie de ce territoire. Cette île dominée par des prairies herbacées et son marais, au centre, est un habitat de reproduction pour les poissons et la sauvagine. Son littoral abrite des plantes rares.

## Objectifs de conservation et d'aménagement

- Suppléer à la carence d'espaces naturels dans l'est de l'île de Montréal.
- Préserver la biodiversité en protégeant les quelques milieux naturels d'intérêt écologique qui restent.
- Maximiser la connexion et l'accessibilité des espaces naturels pour la population et la faune.
- Consolider les limites du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.
- Assurer une alimentation d'eau adéquate au ruisseau Pinel, à la coulée Grou et aux marais de tête ainsi qu'une eau de qualité.
- Conserver les bois le long de l'autoroute 40 comme protection antibruit et comme élément de qualité visuelle dans ce milieu fortement industrialisé, qui constitue une porte d'entrée de Montréal.

# Les rapides de Lachine

  
**Montréal...**  
*naturellement*



## Caractéristiques écologiques

Le secteur des rapides de Lachine correspond à un site naturel unique à l'échelle du Québec. Il sert de site de reproduction pour un très grand nombre d'espèces de poissons (frayères en eaux calmes et en eaux vives) et d'espèces d'oiseaux aquatiques (sternes, canards et hérons). Les îles au centre des rapides sont des refuges pour plusieurs plantes menacées et vulnérables et constituent des sites de nidification pour les canards et les hérons. L'île aux hérons abrite une héronnière mixte utilisée par le bihoreau gris, le grand héron et la grande aigrette. Cette héronnière est la première en importance au Québec pour le bihoreau gris et la deuxième pour le grand héron. Les rapides de Lachine constituent l'une des plus importantes aires libres de glace du sud du Québec. Elles sont fréquentées par plus de 2 000 canards chaque année.

Le bois Saint-Paul à l'île des Sœurs constitue un refuge pour plusieurs plantes menacées et vulnérables. Il est fréquenté par une grande variété d'espèces d'oiseaux dont les oiseaux de proie. Ce bois humide et le lac des Battures sont d'importants lieux de reproduction pour l'herpétofaune.



## Objectifs de conservation et d'aménagement

- Conserver l'intégrité des écosystèmes.
- Préserver le patrimoine culturel.
- Mettre en valeur le potentiel récréo-touristique.

# La falaise Saint-Jacques



**Montréal...**  
*naturellement*



## **Caractéristiques écologiques**

Avec le mont Royal, la falaise Saint-Jacques est un site paysager naturel marquant sur l'île de Montréal. Elle est dominée par des peupleraies qui assurent la stabilité des sols. Sa position géographique (située entre le mont Royal et les rapides de Lachine) et sa superficie de plus de 20 hectares en font un lieu stratégique important pour la faune ailée lors des migrations.

## **Objectifs de conservation et d'aménagement**

- Élaborer un plan de protection et de mise en valeur de cet espace en concertation avec les arrondissements concernés.
- Déterminer les interventions nécessaires au problème d'érosion de la falaise.